

## Grande Chaloupe : une forêt et un îlet uniques



La Grande Chaloupe, qui abrite la plus importante relique de la forêt semi-sèche, a été classée avec son village. (Photo AD)



Parmi les 105 838 hectares réunionnais (40 % de l'île) inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco figure la Grande Chaloupe. Le secteur concerné s'étale de la route du littoral jusqu'au fond de la ravine, la planèze de La Montagne et le long du chemin des Anglais. Le site recèle sur 292 hectares la plus importante relique de la forêt semi-sèche réunionnaise. De ce biotope, qui s'échelonnait de 200 à 700 m entre Saint-Denis et Saint-Pierre lorsque l'homme pose le pied pour la première fois sur l'île, il ne reste que 3 % de la surface originelle. Le conservatoire botanique de Mascarin y a pourtant recensé 455 espèces végétales dont 55 déterminantes pour leur valeur patrimoniale. La Grande Chaloupe abrite d'ailleurs 14 espèces endémiques protégées (6 oiseaux et 8 végétaux). Pour Nila Soupayen-Cavery, conservatrice de l'espace naturel sensible Terrain-Fleurie/Chemin des Anglais, "le label Unesco donne plus de poids pour accentuer la préservation de ce site exceptionnel". Et plus de sous certainement. C'est à espérer face à la menace grandissante des pestes végétales. Nassimah Dindar, présidente du Département propriétaire de cet espace sensible mais aussi de 80 % du bien classé, a promis hier que la collectivité accentuera son action dans ce domaine après avoir défini "une stratégie de conservation".

### Une cinquantaine de familles classées

L'Unesco pourrait donc donner un coup d'accélérateur aux actions de protection et aux déblocages des financements qui vont avec. C'est vrai pour l'ensemble du bien et particulièrement la Grande Chaloupe. Ce label, décroché à Brasilia après une longue attente, s'étend d'ailleurs au village de la Grande Chaloupe. Un site, là aussi unique, doté d'une riche histoire. Avec ses deux lazarets, il illustre notamment le peuplement métis de l'île et la période de l'engagisme. Mais c'est aussi un véritable quartier abritant une cinquantaine de familles. Laurent Hoarau, chercheur indépendant, historien et membre du Collectif Domoun, résume "c'est un exemple de l'installation traditionnelle à La Réunion, un îlet des Hauts dans les Bas". Laurent Hoarau, qui a combattu le passage du rail sur ce site depuis des années, estime que le label "est un nouveau garde-fou pour éviter que le site ne soit défiguré par de grands ouvrages". Certains biens naturels se sont d'ailleurs vus retirer leur classement à la suite de la construction de tels équipements comme la vallée de l'Elbe. Le paysage de la Grande Chaloupe et son îlet semblent donc pour l'heure placés sous une protection mondiale. Reste que la vie de ces habitants risque d'en être bousculée. Si les prévisions de hausse du tourisme (entre 10 % et 30 % sur d'autres biens) se confirment, la tranquillité du site risque bien de devenir un lointain souvenir

